

COMMISSION LOISIRS CHAMPIONNAT COMPETLIB

REGLEMENT SPORTIF – SAISON 2024-2025

ARTICLE 1 – QUALIFICATION DES EQUIPES POUR LE CHAMPIONNAT COMPETLIB :

L'**inscription** des nouveaux et le **renouvellement** des anciens adhérents doit se faire en ligne sur le site de la FFVB, dans l'espace du Club concerné.

Pour les **équipes engagées via le Club Volley Détente 44**, les fiches d'inscriptions et de renouvellements doit être adressées au comité accompagné du bordereau récapitulatif et du règlement des licences (toujours de préférence par mail et virement), en vue de saisie.

Une **demande d'engagement d'équipe** et son règlement associé, doit être adressé au comité, de préférence via messagerie et virement sur le compte (avec précision de participation à la Coupe ou pas).

Tout joueur évoluant sur le championnat ou la coupe loisirs 44 doit être en possession d'une **licence Competlib**.

En complément le club doit nous adresser :

- **Formulaire Club** avec correspondant et complexe sportif utilisé
- **Formulaire correspondant d'équipe** (un par équipe) avec la liste des joueurs de l'équipe, elles seront conservées au Comité (contrôle ponctuel des joueurs et licences possibles en cours d'année).

Règles sur la gestion d'équipe :

- ◆ Une équipe est constituée de 6 joueuses/joueurs minimum plus un arbitre.
 - ° Si l'équipe joue avec un libéro, alors l'effectif minimum passe à 7, et si les maillots ne permettent pas de le déceler, indiquer le libéro à l'équipe adverse
 - ° Si l'effectif ne permet pas d'avoir un arbitre, alors en aviser l'équipe adverse pour prise en charge éventuelle de l'arbitrage (à défaut d'effectif suffisant, recours à l'auto-arbitrage, en accord avec les 2 équipes)
 - ° Si l'effectif de l'équipe est de 5, prévenir l'équipe adverse 48 heures au préalable, pour obtenir leur accord ou refus de jouer dans ces conditions.
 - ° Interdiction de jouer à 4 ou moins.
- ◆ Gestion des renforts : (*uniquement si effectif insuffisant pour un match donné*)
 - ° Renfort possible d'un joueur (licencié CompetLib) jouant habituellement dans une équipe, à un niveau identique ou inférieur (**Interdiction de solliciter un joueur évoluant à un niveau supérieur**).
 - Tout joueur participant à une rencontre doit justifier son identité par sa licence ou sa carte d'identité (si son identité ne peut être confirmée, l'équipe adverse pourra s'opposer à sa participation au match)
 - ° Après 3 renforts dans une équipe donnée, intégration de celui-ci dans l'effectif de l'équipe (plus possible de jouer dans son équipe initiale).
 - Le championnat n'est accessible qu'aux licenciés de 18 ans et +.**
- ◆ **Liste de joueurs :**
 - ° Fortement conseillé de présenter la liste de joueuses/joueurs, avec licences associées.

Pour les joueurs évoluant en championnat civil, ils devront prendre une licence Competlib dans un club loisir, que ce club loisir soit le même ou différent de celui dans lequel il est engagé en championnat fédéral.

En cas de changement de Club en cours de saison, la licence CompetLib reste valide pour la saison, seule la liste de joueuses/joueurs de l'équipe sera à rectifier.

COMMISSION LOISIRS CHAMPIONNAT COMPETLIB

ARTICLE 2 – ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

- Le championnat se déroule en 2 phases avec montée-descente à chaque phase. Un calendrier est établi et le suivi des rencontres est assuré par la commission loisir.
- Les règles du volley détente sont les règles de la FFVB (hauteur du filet à 2.43 m même pour les équipes mixtes).
- Les rencontres doivent commencer à l'heure indiquée sur les formules d'engagement, une tolérance de 15 mn étant acceptée sauf accord téléphonique.
- Mise en place d'une procédure de saisie directe des résultats par le responsable d'équipe, sur le site de la FFVB. (Le feuille de match devant être scannée et jointe au résultat). Les mots de passe des équipes d'un Club auront été transmis aux correspondants de Club et d'équipes.
- En cas d'impossibilité pour l'une ou l'autre équipe de participer au match, une nouvelle date sera fixée après accord des deux équipes, dans un délai de **15 jours** par rapport à la date établie au calendrier et une information devra être faite au Comité (par mail). Ces deux délais non respectés, entraîneront la perte du match par forfait, à l'équipe devant recevoir (sauf, évidemment, situation exceptionnelle ayant été signifiée par avance au Comité).
- Tous les matchs en retard devront être joués avant la fin de chaque phase de championnat.
- Toute nouvelle équipe intègre le championnat par la poule du bas de tableau.
- Formule FFVB / LNV : Victoire : 3/0, 3/1 : 3 points. Victoire 3/2 : 2 points. Défaite 2/3 : 1 point.

ARTICLE 3 – DEROULEMENT DES RENCONTRES

Les rencontres se disputent en 3 sets gagnants de 25 points au tie-break avec deux points d'écart.

En cas d'égalité à 2 sets partout, le 5^{ème} set sera joué en 15 points au tie-break avec deux points d'écart.

Il est de la responsabilité des capitaines d'équipes (recevant et visiteuse) de vérifier la composition et l'identité des joueurs des équipes adverses.

Sur la feuille de match, inscrire :

- **Le numéro du match** – très important pour rentrer les résultats sur le site FFVB.
- **Le nom de la poule** – très important aussi pour le même motif.
- **Le nom des équipes en présence.**
- **Le nom des joueurs avec le numéro de licence** (obligatoire).
- **Le résultat des rencontres.**

=> **Merci de veiller au bon établissement des feuilles de matches**

TOUTE FEUILLE DE MATCH NON REMPLIE CORRECTEMENT PENALISERA L'EQUIPE RECEVANTE PAR UN MATCH PERDU 3-0

ARTICLE 5– APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

La commission loisirs est seule juge de l'application du présent règlement sur tout problème évoqué par une équipe dans la case remarque de la feuille de match (blessure, problème de licence, problème d'arbitrage...).

NB : Toutes les informations sur le Championnat et la Coupe sont accessibles sur le site du comité :

<https://www.comite44volleyball.org/competlib>

La commission Loisirs

Xavier SOMMER

Marc PILARD